ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 17922

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences de la pollution chimique de l'environnement sur la santé des jeunes filles. Dans une étude épidémiologique américaine montrant des taux élevés de polluants à effet oestrogénique dans les urines de fillettes âgées de huit à neuf ans a été publiée récemment dans la revue « *Environmental health perspectives* ». Précisément, ces analyses relèvent la présence de trois classes de produits chimiques polluants de l'environnement, que sont les phénols, les phtalates et les phytoestrogènes, qui sont des produits à effet endocrinien notoire. Le principal résultat de cette étude menée auprès de 1 151 filles de trois régions des États-unis, montre que ces taux élevés seraient associés à des perturbations de la puberté et à un risque ultérieur sur la santé, comme le cancer du sein. En effet, de nombreux spécialistes soulignent qu'une contamination importante chez les jeunes filles, par des produits à effet oestrogénique et au cours d'une période-clé du développement de la glande mammaire où les cellules sont en phase de multiplication, peut constituer un facteur favorable au développement du cancer du sein. Aussi, elle la remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position et l'état des recherches qui sont menées en France dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les conséquences de la pollution chimique sur la santé des jeunes filles sont un sujet préoccupant de santé publique. Certaines substances chimiques perturberaient le fonctionnement du système hormonal en affectant l'adulte et le jeune enfant. L'embryon et le foetus pourraient également être concernés lors du développement prénatal. Des études épidémiologiques ont mis en évidence une tendance séculaire à une puberté plus précoce. D'après des études norvégiennes, finlandaises et américaines, la diminution de l'âge de la puberté est estimée à 0,3 an chaque décennie. Par ailleurs, le cancer du sein se situe au premier rang des cancers de la femme. L'incidence a régulièrement augmenté ces 25 dernières années. L'augmentation observée est en partie attribuable au développement du dépistage, mais la part liée à l'augmentation des facteurs de risque est encore mal connue. Des études animales, cliniques et épidémiologiques ont démontré le caractère hormono-dépendant du cancer du sein. Ainsi, le cancer du sein augmente avec l'âge précoce des premières règles et la nulliparité. De même, celui-ci augmente lorsqu' une première grossesse à terme ou une ménopause survient tardivement. D'autres facteurs de risque ont été associés au risque de cancer du sein comme la taille, la corpulence, l'adiposité abdominale, l'absence d'activité physique régulière, la consommation d'alcool, l'exposition aux radiations ionisantes, notamment au cours de l'adolescence. Les facteurs de risque environnementaux du cancer du sein ont été peu explorés dans le cadre d'études épidémiologiques. Cependant, de nombreux polluants pourraient contribuer au développement de tumeurs mammaires. Des études de laboratoire ont permis d'identifier des substances qui imitent ou qui interfèrent avec les oestrogènes naturels et qui peuvent stimuler la prolifération des cellules mammaires cancéreuses. Pour un grand nombre de ces polluants, il n'est pas possible de conclure à une relation de causalité. Il faut cependant garder à l'esprit l'aspect ubiquitaire de nombre de ces polluants et la possibilité de synergie entre eux. En raison de l'impact potentiellement majeur de ces questions en termes de santé publique, il importe d'intensifier l'effort de recherche principalement pour documenter les

évolutions existantes ou supposées et apporter les preuves de l'impact des expositions chimiques et/ou des facteurs comportementaux dans cette augmentation. Par conséquent, dans le cadre du plan national santé environnement (PNSE) mis en place sous l'égide des ministères chargés de la santé, de l'écologie, du travail et de la recherche, des études ont été menées notamment par l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'institut de veille sanitaire (InVS) et l'institut national de l'environnement industriel (INERIS). L'étude nationale nutrition santé (ENNS) fournit une première estimation de l'imprégnation dans la population française de substances chimiques dosées dans l'organisme dont certaines sont soupçonnées d'avoir un effet reprotoxique ou perturbateur endocrinien. Le programme national de biosurveillance mis en place par l'InVS permettra de surveiller les évolutions de ces imprégnations dans la population. Par ailleurs, il a été demandé en janvier 2009 plusieurs expertises aux différentes agences de sécurité sanitaire. Une expertise collective de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) sur les dangers des produits reprotoxiques et/ou perturbateurs endocriniens mis à la disposition du grand public a été publiée en juin 2011. Les substances ainsi mises en évidence font l'objet d'une évaluation des risques par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Les résultats de ces études devraient permettre d'engager des actions, tant au niveau national qu'au niveau communautaire, pour améliorer et accélérer la prise de décisions quant aux usages et autorisations de certaines substances. Par ailleurs, une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens comprenant des actions de recherche, d'expertise, d'information du public et de réflexion sur l'encadrement réglementaire doit être finalisée pour le premier trimestre de 2014.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17922
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 février 2013, page 1413
Réponse publiée au JO le : 25 février 2014, page 1765